

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à l'envahissement de l'espace public par les trottinettes partagées.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

L'envahissement de l'espace public par les trottinettes partagées (et parfois par les vélos) n'est plus un phénomène récent. Depuis plusieurs années le sujet s'est invité au Conseil communal. Notre Commune, on s'en souviendra, n'avait pas voulu agir proactivement, attendant que la Région prenne des mesures. Force est de constater que divers quartiers subissent toujours l'envahissement de leurs trottoirs par ces trottinettes partagées.

La situation de l'avenue Docteur Lemoine est un bon exemple de cette situation qui entrave la mobilité des piétons et singulièrement de ceux qui sont PMR. Il arrive régulièrement qu'une dizaine, voir une quinzaine de ces trottinettes bloquent le cheminement des piétons. Il ne faut pas non plus oublier le manque de civisme d'un certain nombre d'usagers qui n'hésitent pas à rouler sur les trottoirs sans aucun respect à l'égard de la sécurité routière.

Ne doutant pas que le Collège est au courant de la problématique, peut-il nous expliquer ce qui est mené en vue d'y apporter une réponse forte à l'image de ce qui se passe dans plusieurs communes bruxelloises. Le seul usage des « drop-zones » ne suffisant pas à résorber le problème, d'autres mesures plus contraignantes à l'égard de comportements nuisibles sont-elles proposées ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Je voudrais corriger l'image que vous essayez de donner ici, à savoir que la Commune observe la situation avec léthargie et laisse les choses suivre leur cours.

La gestion des espaces publics est une tâche importante pour la Commune, et aussi un défi majeur compte tenu des ressources limitées dont elle dispose.

L'un de ces défis est l'apparition de nouveaux modes de mobilité, pour lesquels nous devons prendre des décisions.

Autorisons-nous, ou non, les vélos et trottinettes partagés sur notre territoire ?

Vous savez comme moi que Paris a fait un choix différent de celui de Bruxelles.

On pense qu'il faut laisser une place à l'innovation, lui donner une chance, mais aussi veiller à ce que la sécurité et l'utilisation de l'espace public d'autrui n'en pâtissent pas trop.

C'est aussi l'avis du Gouvernement régional, mais aussi de cette assemblée. Nous n'abolissons pas, mais nous réglementons l'innovation. A juste titre, car nous observons que les trottinettes et un peu moins les vélos partagés, connaissent une certaine popularité chez une partie de notre population aussi.

Mais il faut de l'équilibre dans l'espace public. C'est la raison pourquoi la Région, sur initiative de Madame la Ministre Vandenbrandt, a décidé d'un cadre réglementaire pour avoir beaucoup moins de trottinettes partagées en ville.

Actuellement, sur la région bruxelloise entière, il n'y a plus que 12.000 trottinettes, alors qu'il y en avait 20.000 auparavant.

Je vous rappelle qu'il y a donc toujours 12.000 et non 8.000, en raison de la procédure d'appel introduite par deux entreprises.

En outre, les trottinettes ne peuvent plus être laissées que dans les « dropzones », ce qui constitue également une forte amélioration dans l'espace public.

Nous voyons déjà la différence : il y a de moins en moins de trottinettes problématiques dans les espaces publics, mais nous n'en sommes pas encore là, le travail n'est pas fini.

Nous continuons à marquer les « dropzones » où il en faut, ou déplacer celles qui génèrent trop des problèmes, ou encore limiter le maximum d'engins par opérateur.

Nous avons besoin d'outils pour améliorer la situation et continuons d'en faire usage dans le futur.

Les leviers principaux sont les « dropzones », mais aussi la capacité de brider la vitesse dans les zones piétonnes, à celle de la marche.

Je vous invite donc à continuer de signaler les lieux problématiques et où il manquerait des « dropzones » ; ainsi on peut chercher des solutions, main dans la main, avec la Région et « Bruxelles Mobilité ».

G. VAN GOIDSENHOVEN souligne que le cadre réglementaire a changé et que la situation de l'avenue Docteur Lemoine, par exemple, reste identiquement le même, si pas dégradé. A un moment donné, il faut réagir. Dans d'autres Communes, on fait passer un camion pour enlever les trottinettes. Il n'est pas propice à une action brutale mais, après plusieurs années de désagréments, il faut agir. Il a d'ailleurs été témoin de la chute d'une personne âgée à cause d'une trottinette. G. VAN GOIDSENHOVEN estime à une quinzaine ou une vingtaine les lieux problématiques à Anderlecht. Il faut arrêter d'être sur la réserve alors que d'autres Communes ont décidé de ne pas se laisser faire. Il faut arrêter de mettre en danger les PMR et les personnes âgées. Dans

un premier temps, le Collège a dit qu'il attendait de nouvelles de la Région. A ce jour, on retrouve ces mêmes trottinettes qui bloquent le toujours le passage.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond que le règlement est en vigueur depuis un mois. Le Collège traite avec les différentes firmes de trottinettes pour trouver une solution. Il a décidé de soutenir ce mode de transport et il fait tout ce qu'il peut pour régler ce problème.